



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 MARS 2014

DELIBERATION N° 23

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 26

Votants : 29

Pour : 25

Contre: /

Abstentions : 4

(Gonzalez,
Barthe, Jimenez,
Thebaud)

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 11 mars 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, M.BECRET, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, MP CAPDUPUY, D.LAMOTHE, M.BLONDY, F.MARTINEZ, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, S.DITCHARRY, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, MA THEBAUD, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : I.ELLOOK (pouvoir à C.FORGERON), M.BERTHOU (pouvoir à F.MARTINEZ), M.JIMENEZ (pouvoir à MA THEBAUD)

Secrétaire : S.DITCHARRY

**Reconnaissance du
schéma directeur
d'aménagement du
port de Bayonne.**

Madame le Maire expose au Conseil que la Région Aquitaine a engagé depuis l'été 2011 une démarche partenariale avec les collectivités concernées pour l'élaboration du schéma directeur d'aménagement (SDA) du port de Bayonne. Elle représentait la ville de Boucau dans le cadre de cette démarche.

Ce schéma a été voté à l'unanimité lors du comité stratégique territorial (CST) du 6 décembre 2013.

La validation de ce schéma dote le port de Bayonne d'un outil partagé de planification et spatialisation de son développement, de son aménagement économique et industriel mais également urbain, environnemental, paysager et architectural à horizon 2024 et plus.

Pour devenir opérationnel, ce schéma doit être traduit par les collectivités partenaires, dont la ville de Boucau, dans un certain nombre d'actes et de délibérations pour les sujets relevant de leurs compétences.

Ainsi par lettre du 18 décembre 2013, la Région Aquitaine a saisi la ville de Boucau pour qu'elle reconnaisse l'existence du schéma, afin qu'il puisse être transcrit dans les documents d'urbanisme et les programmes ou opérations relevant de sa compétence.

A l'issue d'un travail de diagnostic, le schéma directeur d'aménagement du port de

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la publication*

Bayonne définit trois axes de travail (« Conforter l'aménagement des territoires portuaires » ; « Assurer le développement de filières d'avenir sur le port » ; « Renforcer les liens ville-port dans l'estuaire ») qui se déclinent en 10 objectifs majeurs, se traduisant par une série d'actions à mettre en œuvre par grands secteurs : ce sont pas moins de 84 actions à conduire réparties entre 8 maîtres d'ouvrages différents.

Le schéma présente un intérêt incontestable pour la dynamique portuaire et fait preuve d'un souci d'intégration du port à la ville.

Sur Boucau, le secteur de la Cale, depuis la Maisica jusqu'à la pointe des terrains de Raffinerie du Midi, il est prévu la mise en place de 9 actions qui sont notamment les suivantes :

- Améliorer la desserte routière du port ;
- Coordonner les politiques d'aménagement entre les différentes collectivités des rives du fleuve ;
- Associer les représentants des usagers du port à la mise en œuvre de projets partagés ;
- Intégrer les objectifs de développement économique du SDA dans la DSP du port de Bayonne ;
- Aménager les espaces liés aux déplacements doux sur l'estuaire ;
- Aménager des lieux emblématiques de l'estuaire ;
- Préserver la qualité de la ressource en eau ;
- Dynamiser l'activité pêche/plaisance sur les espaces inaccessibles aux navires de commerce ;
- Valoriser le potentiel touristique et patrimonial du port et de ses activités.

Toutefois, les incidences urbaines, réglementaires et financières des vocations et actions proposées ainsi que les maîtrises d'ouvrages et partenariats à mettre en place restent à approfondir pour en acter leur mise en œuvre, notamment en relation avec le Plan Local d'Urbanisme.

Aussi, Madame le Maire propose au Conseil de prendre acte de la démarche menée et de reconnaître dans un premier temps, l'existence du schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne, ci-annexé.

Le Conseil Municipal,

- . Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
- . Après avoir pris connaissance du Schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne,
- . Après en avoir délibéré,
- . **prend acte** de la démarche menée par la Région Aquitaine,
- . **reconnait** l'existence du schéma directeur d'aménagement du port de Bayonne.



Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 18 mars 2014

Le Maire,
Marie José ESPIAUBE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. J. Espiaube".